

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05.087

**ZI des Agriers à
Angoulême - Rachat
du terrain acquis par
la SARL Curot Jean-
Pierre : modification
de la délibération n°79
du 11 avril 2013**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 mai 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Redwan LOUHMADI par Victor KERRIGUY, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Nadine GUILLET, Martine RIVOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05.087**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**ZI DES AGRIERS A ANGOULEME - RACHAT DU TERRAIN ACQUIS PAR LA SARL CUROT
JEAN-PIERRE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°79 DU 11 AVRIL 2013**

Par délibération n°79 du 11 avril 2013, le conseil communautaire a accepté de racheter le terrain de la SCI D DEUX de M. CUROT, au prix de 41 016,75 € HT, soit 44 305 € TTC.

Or, l'assiette de référence prise pour le calcul de la TVA est incomplète et doit également comprendre la TVA applicable au prix initial du terrain, qui était de 24 240 € HT.

En conséquence, il y a lieu d'ajouter à la somme de 44 305 €, un montant de TVA de 4 751 €, soit un prix total d'achat de 49 056 € TTC.

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°79 du 11 avril 2013 relative au rachat du terrain de la SCI D DEUX de M. CUROT, au prix de 49 056 € TTC.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 mai 2013

Affiché le :

29 mai 2013